

LA CAMAYENNE, Conakry bananeraie

NOTRE ENCARTAGE
(*L'Univers* [organe catholique de combat], 12 février 1909)

Nos lecteurs trouveront encartée dans le numéro d'aujourd'hui une notice sur laquelle nous appelons leur attention.

Avant d'accepter cet encartage, nous avons fait examiner l'affaire par le directeur de notre service financier et par un spécialiste des questions de cultures coloniales : c'est donc après un examen sérieux de sa notice et de ses statuts que la société en formation a été autorisée à solliciter nos lecteurs pour son émission.

Dirigée par des hommes compétents et d'une honorabilité parfaite dont les noms et les adresses sont indiqués dans la notice au conseil d'administration, cette société est appelée à prendre une place prépondérante parmi les grandes exploitations agricoles de l'Afrique. Occidentale. Étant donné qu'elle vendra elle-même ses récoltes, qu'elle bénéficiera des droits de douane qui frappent les produits similaires étrangers, la société « la Camayenne » est destinée à un bel avenir commercial.

Conformément à la loi, la publication de l'extrait des statuts a été faite au *Bulletin annexe du Journal officiel*, le 8 février 1909,

Pour souscrire à cette émission, il suffit de remplir le bulletin joint à la notice et de l'adresser avec les fonds à M. Lartigue, directeur des services financiers de *L'Univers*, 142, rue Montmartre.

LA CAMAYENNE
(*L'Univers*, 19 février 1909)

Le service financier de *L'Univers* a reçu ces jours derniers beaucoup de souscriptions pour La Camayenne (encartage du jeudi 12 courant):

Un certain nombre de nos lecteurs ayant demandé des bulletins pour souscrire à cette émission, et, d'autre part, la poste ayant renvoyé quelques notices au siège de la société, nous en concluons que certains d'entre eux n'ont pas reçu cette notice qui a dû s'égarer en route.

Sur demande, nous nous empresserons de l'envoyer aux personnes désirant se renseigner sur cette émission dont il n'y a pas à rappeler l'intérêt.

S'adresser au *Service financier* de *L'Univers*.

Marché en banque
(*L'Univers*, 21 février 1909)

Parmi les affaires nouvelles, nous citerons la Camayenne au modeste capital de 600.000 francs. La Camayenne est une des rares sociétés qui ne comporte aucune

majoration ; aussi des prévisions modérées permettent-elles d'envisager dès la fin de la deuxième année un bénéfice représentant plus de 30 % du capital.

UNE CULTURE COLONIALE

L'ANANAS
(*L'Univers*, 26 février 1909)

.....
La société « La Camayenne », dont nos lecteurs ont reçu la notice, va entrer en ligne pour alimenter de ses fruits les marchés européens et jouer vis-à-vis d'eux le même rôle que jouent les îles Hawaï pour les États-Unis ; elle est donc appelée à prendre un grand développement.

« La Camayenne », société en formation, capital francs 600.000 francs (6.000 actions de 100 francs), siège social, 4, rue de Louvois, Paris. Demander la notice soit à la société, soit à M. Lartigue, service financier de *l'Univers*, 142, rue Montmartre, Paris.

UN PLACEMENT HORS DE PAIR

(*L'Univers*, 3 avril 1909)

« La Camayenne »
SOCIÉTÉ ANONYME EN FORMATION
DES PLANTATIONS
SAINTE-MARGUERITE-DE-CAMAYENNE
(Guinée française)
BANANE — ANANAS
SIÈGE SOCIAL À PARIS, 4, RUE DE LOUVOIS
Capital s 600.000 francs,
divisé en 6.000 actions de 100 francs.

L'extrait des statuts a été publié, conformément à la loi, dans le *Bulletin annexe du Journal officiel* du 8 février

NOTICE

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Le développement considérable qu'a pris le commerce de la banane et de l'ananas, en France et à l'étranger, et dont témoignent, les statistiques officielles, s'explique, par l'énorme consommation de ses fruits savoureux, en si grande faveur aujourd'hui dans le monde entier.

Les besoins d'une clientèle qui s'accroît chaque année obligent les producteurs à augmenter leur production, par la création de nouvelles plantations. L'essor de cette culture ne s'arrêtera plus désormais, aussi l'attention du public se porte-t-elle maintenant sur ces entreprises commerciales intéressantes à tous égards.

Ce qui fait le succès de la banane, c'est qu'elle n'est pas un fruit comme beaucoup d'autres qui flattent simplement le palais du gourmet ; la banane est aussi un aliment, le plus complet des aliments puisqu'elle renferme des matières grasses azotées, sucrées,

et des sels nutritifs, y compris du fer. Elle contient 25 % de matières organiques assimilables. Humboldt, Campbell et beaucoup d'autres savants physiologistes affirment que la banane est beaucoup plus nutritive que la pomme de terre et préférable même au meilleur pain ; cela indépendamment de son parfum délicieux qui la fait considérer comme. un fruit des plus savoureux. C'est pourquoi elle s'est répandue si rapidement.

Les chiffres ci-dessous donnent une idée du développement de la consommation :

RÉGIMES IMPORTÉS

	Angleterre	France	Allemagne
1900	1.287.442	18.000	150.000
1906	6.425.704	150.000	800.000

Aux États-Unis, la consommation est beaucoup plus considérable : la vente au détail dépasse un million, de francs par jour et le capital engagé dans les plantations n'est pas moins de 600 millions.

AVENIR COMMERCIAL DE LA CULTURE DE LA BANANE

Pour alimenter une consommation aussi considérable de fruits, il a fallu multiplier les plantations et les îles Canaries ont été, jusqu'à ces dernières années, le centre de production qui pourvoyait aux besoins de la consommation européenne, production qui est actuellement monopolisée, pour ainsi dire, par les négociants anglais. Nos importateurs, ne possédant pas de moyens d'achat particuliers, s'approvisionnent à Londres et à Liverpool pour alimenter le marché français.

Ce commerce ayant pris une extension rapide en France, principalement à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille et autres grandes villes, il est urgent, dès maintenant, de s'affranchir des intermédiaires anglais. qui prélèvent sur les produits qu'ils nous vendent des bénéfices qui se chiffrent déjà par centaines de mille francs. Il était donc nécessaire de trouver de nouveaux centres de culture pour répondre à ces besoins. C'est en Guinée française que des plantations établies en vue de ces débouchés ont été tentées et les résultats obtenus sont tels qu'on peut affirmer que notre belle colonie française va devenir l'un des centres les plus importants pour la culture du bananier. En effet, par son climat particulièrement favorable, la fertilité de son sol, la sélection des espèces mises à la disposition des planteurs par le jardin d'essai du Gouvernement de la Colonie, les fruits obtenus sont de qualité bien supérieure à ceux des Canaries ; et, détail non moins intéressant; la main-d'œuvre étant à bon marché, le prix de revient est moins élevé qu'en ces îles.

De ce fait, la situation commerciale des négociants français se trouve complètement retournée à leur avantage. Au lieu de faire les achats à Londres, ils peuvent maintenant s'adresser directement à nos planteurs et profiter non seulement des bénéfices que les négociants anglais prélevaient sur les bananes des Canaries, mais encore économiser des droits de douane qu'ils acquittaient à l'entrée en France, soit 6 fr. 60 par cent kilogrammes, ou 2 francs, environ, par régime de bananes.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage sur cette situation pour faire comprendre qu'elle ouvre une perspective magnifique pour les transactions commerciales sur les bananes, au profit des capitaux français.

Nous ne dirons qu'un mot de la question des transports. Elle fut pendant longtemps l'objection que l'on éleva contre les exploitations agricoles de la Guinée. Aujourd'hui que de nombreux bateaux, spécialement aménagés pour le transport des fruits et primeurs, touchent le port de Conakry et viennent en France en moins de dix jours, la question ne se pose plus.

BUT DE LA SOCIÉTÉ

C'est pour profiter de cette situation, qui n'a pas encore été exploitée comme nous le concevons, que nous proposons de fonder la société « La Camayenne ». Elle a pour objet :

- 1° L'achat et l'exploitation d'une plantation en plein rapport en Guinée ;
- 2° La création à Paris d'un marché français pour la vente en gros de la banane, de l'ananas et tous autres fruits exotiques ; son extension en province et à l'étranger, par l'ouverture de succursales, à mesure du développement des affaires de la société.

LA PLANTATION SAINTE-MARGUERITE

La plantation Sainte-Marguerite, qu'il s'agit d'acquérir, est située dans la presqu'île de Camayenne, à 9 kilomètres de Conakry, et confine des deux côtés à la mer. Elle est traversée par la ligne du chemin de fer et reliée à la ville par une superbe route de 15 mètres de largeur. Sa superficie est d'environ 30 hectares. Elle appartient à M. E[rnest] Guiraud, négociant à Conakry, qui en fait l'apport à la société aux conditions exposées plus loin.

Le terrain de Camayenne est plat, parfaitement approprié à la plantation du bananier. Sa mise en valeur date de 1903, mais c'est seulement en 1907 qu'il a été planté complètement.

Pour le renseigner sur l'importance et l'état de la plantation, nous renvoyons le lecteur au rapport du commissaire envoyé spécialement de Paris, par la société, pour contrôler sur place les apports de M. E. Guiraud, et vérifier le nombre de bananiers, d'ananas et autres arbres existant dans la plantation, rapport qui se trouve inséré à la fin de la présente notice.

Faisons remarquer en passant qu'indépendamment de la banane, l'ananas est récolté en grand nombre dans la plantation où il est placé en culture intercalaire et qu'il est obtenu sans augmentation notable des frais d'entretien.

Prix de revient. — Le prix de revient d'un régime, à la plantation, amortissements et frais divers compris, est de 2 fr. 25 environ.

L'ananas revient à 0 fr. 25.

Prix de vente. — Le prix de vente des régimes oscille suivant les saisons entre 12 et 20 francs.

D'octobre à mai, pendant la période de haute production de la plantation, le prix moyen des régimes à Paris est de 16 fr. Le prix moyen de l'ananas, en gros, est de 2 francs.

EXPLOITATION — PRODUCTION

En Guinée française, chaque pied de bananier produit trois régimes par an, et chaque pied d'ananas donne un fruit

La production actuelle de la plantation Sainte-Marguerite est de :

12.000 fosses de bananiers
à 3 régimes par an 36.000 régimes.
40.000 pieds d'ananas à ,
un fruit par an 40.000 ananas.

Nous estimons que, pour la première année, environ 15.000 régimes seulement seraient exportés en France, car l'on n'envoie que les régimes ayant au moins huit mains. 21.000 autres seraient vendus soit sur place, soit au Sénégal où la banane n'existe pas et qui constitue pour la plantation depuis quelques années le débouché le plus à proximité.

Mais après l'apport de capitaux de la société, après l'adduction des eaux d'arrosage qui permettront de doubler la production, en même temps que seront ouverts de nouveaux débouchés, les recettes et dépenses peuvent être évaluées comme suit, en se basant, non sur des chiffres hypothétiques, mais sur les recettes de l'exploitation depuis cinq ans ; ils peuvent donc être considérés comme une donnée exacte de ce que produira l'exploitation future.

RECETTES ET DÉPENSES DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION (fr.)

RECETTES	
15.000 régimes à 12 fr.	180.000
21.000 régimes (non expédiables vendus sur place ou au Sénégal)	25.000
20.000 ananas, à 1 fr. 50	30.000
20.000 ananas (non expédiables vendus sur place où au Sénégal)	5.000
Produits des arbres fruitiers, colatiers, cocotiers, manguiers, etc.	mémoire
Total	240.000
DÉPENSES	
15.000 régimes contenus dans 7.500 caisses à 6 fr. 65 l'une rendue à Paris, (emballage, fret, assurance, transport en chemin de fer, camionnage, etc.), etc.	49.875
20.000 ananas contenus dans 1.000 caisses à 6 fr. 65 l'une, rendue à Paris (emballage, fret, assurance, transport en chemin de fer, camionnage, etc.), etc.	6.650
Personnel :	
1 directeur technique à Conakry	12.000
1. contremaître indigène	2.400
2 sous-contremaîtres à 1.200 fr. l'an chaque	2.400
50 manœuvres à 37 fr. 50 par mois et par homme	22.500
2 menuisiers à 1.200 francs l'an chaque	2.400
Frais généraux en Europe	12.000
Engrais	20.000
Divers et imprévus	14.775
Total	<u>145.000</u>

Les bénéfices pour la première année seraient de 95.000

RECETTES ET DÉPENSES DE LA DEUXIÈME ANNÉE ET LES SUIVANTES

RECETTES	
30.000 régimes à 12 fr.	360.000

6.000 régimes à 2 fr. 50 (non expédiables vendus sur place)	15.000
30.000 ananas à 1 fr. 50	45.000
10.000 ananans à 0 fr. 50 (non expédiables vendus sur place)	5.000
Total	<u>425.000</u>
DÉPENSES	
30.000 régimes contenus dans 15.000 caisses à 6 fr. 65 l'une rendue à Paris (emballage, fret, assurance, transport en chemin de fer, camionnage, etc.)	991750
30.000 ananas contenus dans 1:500 caisses à 6 fr. 65 l'une rendue à Paris (emballage, fret, assurance, transport en chemin de fer, camionnage, etc.)	9.975
Engrais	25.000
Personnel :	
1 directeur technique à Conakry	12.000
1 sous-directeur comptable	9.000
1 contremaître indigène.	2.400
2 sous-contremaîtres à 1.200 fr. l'un	2.400
75 manœuvres à 37. fr. 50 par mois et par homme	33.750
4 menuisiers à 1.200 francs l'un	4.800
Frais généraux en Europe	25.000
Divers et imprévus	5.925
Total	<u>230.000</u>

Les bénéfices pour la première année seraient de 95.000

RECETTES ET DÉPENSES DE LA DEUXIÈME ANNÉE ET LES SUIVANTES

RECETTES	
30.000 régimes à 12 fr.	360.000
6.000 régimes à 2 fr. 50 (non expédiables vendus sur place)	15.000
30.000 ananas à 1 fr. 50	45.000
10.000 ananans à 0 fr. 50 (non expédiables vendus sur place)	5.000
Total	425.000
DÉPENSES	
30.000 régimes contenus dans 15.000 caisses à 6 fr. 65 l'une rendue à Paris (emballage, fret, assurance, transport en chemin de fer, camionnage, etc.)	991750
30.000 ananas contenus dans 1:500 caisses à 6 fr. 65 l'une rendue à Paris (emballage, fret, assurance, transport en chemin de fer, camionnage, etc.)	9.975
Engrais	25.000
Personnel :	
1 directeur technique à Conakry	12.000
1 sous-directeur comptable	9.000
1 contremaître indigène.	2.400
2 sous-contremaîtres à 1.200 fr. l'un	2.400
75 manœuvres à 37. fr. 50 par mois et par homme	33.750
4 menuisiers à 1.200 francs l'un	4.800
Frais généraux en Europe	25.000
Divers et imprévus	5.925
Total	230.000

Les bénéfices de la deuxième année seraient de 195.000

Les années suivantes donneraient un chiffre de bénéfices encore plus élevé, par suite de la production de nouveaux plants.

LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Pour réaliser ce programme, nous proposons la fondation d'une société anonyme au capital de 600.000 francs divisés en 6.000 actions de cent francs, ainsi réparties :

1.500 actions qui seront remises à M. E. Guiraud en représentation de son apport de la dite plantation en toute propriété à la société, soit	150.000
4.500 actions souscrire en numéraire, soit	450.000
Total	<u>600.000</u>

EMPLOI DU CAPITAL ESPÈCES

Espèces qui seront remises à M. E. Guiraud en complément du prix des apports	75.000
Pour le captage et l'adduction d'eau dans la plantation	100.000
Agrandissement des magasins	18.000
Achat de bœufs pour obtenir une plus grande quantité de fumier	7.000
Approvisionnement en engrais	25.000
Approvisionnement en caisses, papier bisulfite, coton pour l'emballage	25.000
Mise en valeur de nouveaux terrains	100.000
Frais de constitution et fonds de roulement	100.000
Total	<u>450.000</u>

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les chiffres de bénéfice que nous faisons figurer plus haut sont basés sur les résultats déjà acquis par M. E. Guiraud. Ils expriment bien ce que peut rendre cette magnifique plantation de Sainte-Marguerite. Et si ces bénéfices n'ont pas été supérieurs, c'est que M. E. Guiraud n'a pas eu à sa disposition, pour obtenir de sa plantation un plein rendement, les 200.000 francs indispensables pour les travaux à effectuer. C'est pour cette raison qu'il fait appel au concours des capitalistes.

On peut donc compter sur un rendement supérieur après les améliorations faites par la société. La première année ne produirait pas tout son effet, mais à la fin de la deuxième, la répartition, conformément à l'article 53 des statuts, serait faite ainsi :

5 % à la réserve légale	9.750
5 % d'intérêt aux 6.000 actions	30.000
Le reste; soit 155.250 fr., serait réparti ainsi :	
10 % au conseil d'administration	15.525
90 % aux actionnaires	139.725
Total	<u>195.000</u>

Les actionnaires recevraient donc en plus d'un intérêt fixe de 5 % une somme de 139.725 francs sur le reliquat des bénéfices, soit au total 169.725 francs, représentant pour chaque action de 100 francs un dividende de plus de 28 %. Avec ce chiffre de bénéfices, il sera possible, si l'assemblée des actionnaires en décide, de réserver une partie pour constituer un fonds de réserve extraordinaire qui servirait à rembourser le capital. Ce remboursement pourrait être fait après cinq ou six ans et les actionnaires recevraient des actions de jouissances participant aux bénéfices de la société, comme s'ils n'avaient pas été remboursés de leur apport.

Les actions seront au porteur et leur inscription à la cote de la Bourse sera demandée à la constitution de la société.

AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

Si l'on ajoute à ces prévisions les bénéfices que la maison de vente à Paris pourra réaliser, soit sur d'autres fruits, soit sur des bananes et ananas achetés à d'autres

producteurs en cas où la consommation dépasserait notre production particulière, on peut escompter pour la société un avenir financier incomparable.

D'ailleurs, ces bénéfices sont réalisés par plusieurs sociétés américaines qui ont engagé des capitaux importants dans cette culture rémunératrice. « L'United Fruit Cy » a fait 36 % de bénéfices en 1908 ; il n'y a pas de raison pour que la société dirigée par des gens compétents, administrée par des hommes d'une honorabilité parfaite, n'obtienne pas d'aussi beaux résultats, la main-d'œuvre étant à bon marché et la terre en Guinée n'étant grevée d'aucun impôt.

Son avenir est d'autant mieux assuré que le propriétaire actuel, M. E. Guiraud, qui reste le principal actionnaire, continuera à résider à Conakry et à veiller, de concert avec la Direction, à son bon fonctionnement. La plantation est, d'ailleurs, reliée par fil téléphonique spécial avec les établissements commerciaux de M. Guiraud.

D'autre part, le conseil d'administration, devant les exigences de la loi sur les sociétés, qui, dans l'intérêt des actionnaires, prescrit que le rapport du commissaire aux apports soit présenté à la seconde assemblée générale qui précède la constitution définitive de la société, a envoyé, avant même l'ouverture de la souscription, une personne digne de sa confiance dont le rapport permet au conseil d'offrir en toute assurance, la souscription d'actions pour la formation de la société.

En résumé, si l'on considère que la banane est en voie de devenir un produit de consommation mondiale, la société réalisera même au delà ses prévisions, en raison de la prise de possession de la plantation de Sainte-Marguerite qui produit en quantité des bananes de qualité supérieure, et aussi, parce qu'elle vendra elle-même ses produits, profitant ainsi des bénéfices du producteur et de ceux des intermédiaires du commerce.

Enfin; le capital de la société est représenté par un *bien foncier* admirablement situé, possédant son port d'embarquement dont la valeur s'élèvera en raison de sa proximité du chef-lieu de la Guinée française. Le développement de la ville de Conakry a été rapide et son essor n'est qu'à ses débuts parce que le port est maintenant la tête de ligne et le débouché du chemin de fer de Conakry au Niger dont 300 kilomètres sont déjà ouverts à l'exploitation.

C'est donc un placement hors de pair qui est offert aux capitalistes.

Le quart du capital, soit 150.000 francs, est déjà souscrit par des personnes compétentes dans ces questions de culture et de commerce de la banane ; le conseil d'administration ne pourra donc accepter les demandes de nouveaux souscripteurs que jusqu'à concurrence de 300.000 francs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Joseph Guiraud, ancien négociant au Sénégal, demeurant à Bordeaux, 155, rue du Palais-Gallien ;

M. Ernest Guiraud, négociant à Conakry (Guinée française) ;

M. Édouard Serre , ancien directeur de la Banque de l'Afrique Occidentale en Guinée, demeurant à Paris, 27, place de la Madeleine ;

M. le comte de Thevenard, propriétaire, demeurant au château de Bassaler, près Brive (Corrèze) ;

M. Agnan Paul Raineau, demeurant à Paris, 8, rue Daguerre.

RAPPORT DU COMMISSAIRE SPÉCIAL ENVOYÉ À CONAKRY PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Vous m'avez donné la mission de me rendre à Conakry (Guinée française) pour :

1° Constater-les avantages de la culture des bananes et des ananas dans cette colonie ;

2° Vérifier l'état des plantations que possède M. E. Guiraud à Camayenne, banlieue de Conakry. ,

3° Contrôler si les apports énumérés par M. E. Guiraud dans les statuts de la société en formation « La Camayenne » sont exacts, et si leur valeur n'est pas inférieure au prix fixé aux dits statuts.

4° Étudier le projet d'adduction d'eau et d'irrigation dans les plantations de Sainte-Marguerite de Camayenne.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission :

Je suis arrivé à Conakry par le steamer *Afrique*, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, le 5 décembre au matin. Le jour même, je me suis rendu à la plantation de Sainte-Marguerite-de-Camayenne pour procéder aux études nécessaires à l'accomplissement de ma mission. Ces études et inspections ont duré quinze jours.

1° Avantages de. la culture des bananes et ananas en Guinée. — Cette culture ne présente, en effet, aucun. aléa, et, de mémoire d'homme, il n'a. jamais été constaté en Guinée un insuccès quelconque.

La qualité des fruits est de beaucoup supérieure à celle des produits obtenus dans les autres centres de production.

La main-d'œuvre est facile, économique et abondante ; et j'ai pu me rendre compte de tout le parti qu'il est possible de tirer du travail de l'indigène habilement spécialisé. Le noir est payé 1 fr. 25 par journée de travail.

2° État des plantations de M. E. Guiraud à Sainte-Marguerite-de-Camayenne. — J'ai pris comme type de comparaison les plantations que j'ai vues aux îles Canaries, lors de mon passage à Las Palmas et à Ténériffe, et aussi celles du jardin d'essai du gouvernement de la Guinée, qui passé, de bon droit, pour un modèle du genre.

La comparaison est toute à l'avantage des plantations de M. E. Guiraud, qui sont en parfait état d'entretien et en pleine production.

Le plan général en a été heureusement conçu. Les larges allées permettent l'aération en même temps qu'elles facilitent l'exploitation.

Je dois encore signaler le réseau de caniveaux en ciment qui relie les puits entre eux et alimentent une série de bassins, rendant ainsi l'arrosage plus facile et moins onéreux.

3° Vérification des apports de M. E. Guiraud énumérés aux statuts de la société en formation « LA CAMAYENNE ». — Leur valeur. — J'ai vérifié les apports répartis sur les 30 hectares, et j'ai trouvé les chiffres suivants :

Fosses de bananiers en production	12.180
Fosses de bananiers (nouveaux plans)	2.000
Bananiers en pépinière	45.306
Ananas sousous en production	20.486
Ananas sousous (nouveaux plants)	29.000
Ananas sousous pépinière	63.646

Ananas Cayenne à feuilles lisses, Comte de Paris, Baronne de. Rothschild, etc., en production	20.058
Ananas Cayenne à feuilles lisses, Comte de Paris, Baronne de.. Rothschild, etc., en pépinières	20.153
Colatiers en rapport	45
Colatiers de 1 à 4 ans	
Colatiers en pépinières	2.500
Cocotiers en production	883
Cocotiers en pépinière	200
Orangers	6
Citronniers	150
Avocatiers	152
Palmiers	1.300
Ma,guiers	350
Goyaviers	100
Bœufs, vaches (têtes)	50

Matériel : 11 puits, 3 pompes Lemaire, 1 pompe. à seaux, 1 pompe aspirante et refoulante débitant 18.000 litres à l'heure, 1 alambic de 100 litres, un autoclave d'essais, un ensemble de caniveaux construits en maçonnerie, et tout le matériel nécessaire à l'exploitation.

Les immeubles, dont l'énumération suit sont en parfait état d'entretien ;

Une maison d'habitation construite en briques et maçonnerie, avec le mobilier qu'elle contient ; un magasin servant aux emballages ; un magasin, abri pour outils, engrais, etc. ; une habitation construite en briques, occupée par le contremaître de l'exploitation; habitations pour les manœuvres ; un potager ; un poulailler, une étable construite en maçonnerie couverte en tôle ondulée.

Pour estimer la valeur de ces apports, je ne prendrai pas pour base la valeur courante de l'hectare planté de bananiers en plein rapport aux îles Canaries : cette valeur est de 30.000 francs ; elle est logique si on la rapproche du rendement annuel qui est de 6.000 francs à l'hectare. Mais en tenant compte des sommes dépensées par M. E. Guiraud dans ses plantations et en évaluant le rendement que l'on peut en attendre, j'estime que les apports de M. E. Guiraud sont bien supérieurs comme valeur présente au prix qu'il en demande.

4° Projet d'adduction et d'irrigation dans les plantations de Sainte-Marguerite de Camayenne. — L'eau joue dans la culture; de là banane un rôle si important qu'aux Canaries, il a été dépensé environ dix millions pour assurer l'arrosage des plantations. Pour tirer de l'exploitation des plantations Guiraud tout le parti possible, il importe d'en compléter l'irrigation. Il est facile d'y arriver dans des conditions satisfaisantes. J'ai visité la chute d'eau de Rotuma située à 5 kilomètres de la plantation ; j'ai constaté que son débit est suffisamment abondant pour permettre l'irrigation parfaite d'une plantation dix fois plus étendue. L'assurance m'a été donnée par des personnes autorisées qu'il sera permis à la société « La Camayenne » d'établir une conduite, soit le long de la route nationale de Conakry au Niger, soit le long de la voie ferrée.

En résumé, Messieurs, j'estime que la culture de la banane et de l'ananas est facile, productive et sans aléa à Sainte-Marguerite-de-Camayenne ;

Que les plantations de M. E. Guiraud sont en parfait état d'entretien et en pleine production ;

Que leur valeur présente est bien supérieure au prix demandé par M. E. Guiraud pour leur apport à la société en formation « La Camayenne » ;

Que leur rendement sera fortement accru par la réalisation du projet d'adduction d'eau provenant de la rivière de Rotuma et qu'en définitive, on peut sans crainte envisager, pour la société en formation « La Camayenne », les plus hautes destinées.

Conakry, le 18 décembre 1908.

Signé : H. REYNAL.

LA GUINÉE AGRICOLE
par Édouard Serre
(*L'Univers*, 16 avril 1909)

La série d'articles que nous avons publiée ici même sur les diverses cultures coloniales pratiquées en Guinée Française nous a valu de nombreuses lettres de nos lecteurs nous demandant des renseignements sur cette colonie dont la nom était, hier encore, inconnu de quelques-uns d'entre eux.

Le développement de la Guinée a été, en effet, très rapide. Grâce à l'intelligence, à l'esprit d'initiative de ses deux premiers gouverneurs, habilement et heureusement secondés par quelques fonctionnaires d'élite, le mouvement commercial de cette colonie passait de 7.000.000 de francs en 1890 à 40.000.000 en 1906 ; les recettes de douane et impôts de 300.000 à 9.629.538 francs. Et avec ses propres ressources, elle commençait son chemin de fer, aménageait son port et, surtout, construisait cette ville moderne à l'aspect américain : Conakry.

Lorsque le voyageur encore sous la pénible impression des sables et de l'aridité de Dakar contourne les îles de Los et entre dans la magnifique rade de Conakry, il est séduit par l'aspect riant de cette cité. Les toits, rouges qui émergent de la verdure, la brise parfumée des senteurs des senteurs des orangers toute l'année en fleurs, le ciel bleu, les toiles blanches des barques qui voguent dans la rade toujours calme, la masse imposante des monts Kakoulima couverts de végétation qui forment au fond un décor merveilleux, et par dessus tout, ce magicien de la lumière qu'est le soleil. d'Afrique, tout cela vous saisit et vous captive. On se dit qu'il ferait bon vivre dans cette petite ville. On s'approche, on débarque et, j'en demande pardon à La Bruyère, on reste séduit.

On ne croyait trouver là que calme et nonchalance et il y règne le mouvement et l'activité la plus intense. Ce ne sont qu'indigènes véhiculant marchandises et produits sur les doubles voies Decauville qui sillonnent les principales voies, caravanes aux charges énormes, marchands et acheteurs, tout ce monde allant, venant, s'agitant dans un vacarme assourdissant de cris humains et de bruits de ferraille. On cherchait une ville coloniale, une bourgade; assemblage de cases de nègres semées au hasard parmi la brousse, c'est une belle ville bien ordonnée que l'on rencontre avec ses larges boulevards, ses spacieuses avenues se coupant à angle droit.

Et ces. maisons à l'européenne au milieu de leur jardin où se donne libre cours la splendeur de la flore tropicale, ibiscus, balisiers, lilas de Perse, crotons aux feuilles multicolores, cette population aux costumes bariolés qui salue l'Européen-le blanc d'un cordial bonjour, fait de respect et de sympathie, vous invitent à y rester.

Aussi le voyageur qui, sous les grands arbres du jardin public, tout près des jets d'eau ou des cascades d'eau vive, s'arrête un instant pour « goûter l'ombre et le frais »

attend-il avec anxiété l'appel de la sirène qui lui annoncera le départ proche du paquebot.

Belle façade en vérité que montre la Guinée mais que cache-t-elle ? Un pays excessivement fertile et du plus grand avenir agricole, mais encore inexploité. Pourquoi, à qui la faute ? Au caoutchouc, ce produit riche qui ne demande qu'à être recueilli et qui, après avoir enrichi la Guinée, serait sur le point de l'appauvrir si ses gouvernants ne veillaient. Il fallait à tout prix que la Guinée cesse d'être un pays à la monoculture, et pour cela, elle n'avait qu'à faire un choix entre les cultures auxquelles elle peut se livrer. Ce furent les bananiers, les ananas, les kolatiers que l'on essaya en culture commerciale, puisqu'aussi bien ils poussaient comme chiendent dans toute la Guinée.

Je juge superflu de revenir sur ces cultures et sur leur rendement : presque tout a été dit. À peine serait-il besoin d'insister, par ces temps de troubles et d'insécurité sociale, sur le fond que l'on peut faire sur cette main-d'œuvre noire, si abondante et facile, si peu coûteuse. Ce n'est pas avec elle qu'il faut craindre des grèves, et peut-être n'est-il pas paradoxal de prévoir le jour où nous serons heureux en Europe d'y faire appel.

Avec une main-d'œuvre abondante, des terres riches, de l'eau, du soleil, la production est certaine, d'autant que les plantes que l'on va cultiver en Guinée y viennent à l'état spontané. Je puis, par des chiffres, déterminer les conditions de leur habitat : le bananier, par exemple, donne un régime par an en Égypte, deux aux îles Canaries, quatre en Guinée.

Quant à l'écoulement de la production, la Guinée peut mettre en valeur des milliers d'hectares sans crainte même d'influencer les cours. Ne parle-t-on pas, d'ailleurs, d'utiliser les tiges des bananiers pour fabriquer de la pâte à papier, produit qui se fait de plus en plus rare ? ,

Mais il est un point cependant sur lequel je veux fixer mes lecteurs. On m'a fait l'objection suivante : Les bananes non exportables et que l'on ne pourra vendre sur place seront perdues. Erreur, grosse erreur ! On les laissera bien mûrir, on les fera sécher au soleil et on les transformera en farine, produit qui, avant peu, jouera un grand rôle dans l'alimentation des enfants, des convalescents, des malades.

Enfin, pour finir, qu'il me soit permis d'annoncer une bonne nouvelle [à tous ceux qui ont placé leur confiance dans la Camayenne](#). Dès le lendemain de sa constitution, cette société sera propriétaire de 400 nouveaux hectares, fertiles et bien arrosés, qu'elle va pouvoir mettre en valeur immédiatement. Ces terrains qu'elle va recevoir de l'administration peuvent considérés comme une récompense des efforts faits jusqu'ici par les promoteurs de cette culture en Guinée.

Tout concorde donc pour assurer le succès de cette société qui sera définitivement constituée sous peu de jours.

CONSTITUTIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1909)

La Camayenne, au capital de 600.000 fr. divisé en 6.000 actions de 100 fr. dont 1.500 d'apport attribuées à M. E. Guiraud, apporteur, qui reçoit en outre 75.000 fr. espèces. — Objet : la culture et la production, en Guinée française, du bananier et de l'ananas et de tous autres fruits et légumes. — Siège social : 4, rue de Louvois, à Paris. — Conseil : MM. J. Guiraud, E. Guiraud, E. Serre, comte de Thévenard et A. Raineau. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et publiés dans les *Petites Affiches* du 14 juin 1909. Notice publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 février 1909.

(Pub. du 13 juin)
(*Archives commerciales de la France*, 19 juin 1909)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite : Société « LA CAMAYENNE », 4, Louvois. — 75 ans. — 600.000 fr. — 24 mai 1909. — *Journ. Spécial Sociétés*.

La Camayenne
S.A. des Plantations de Sainte-Marguerite de Camayenne (Guinée française)
(*La Vie coloniale*, 1^{er} septembre 1909)

Bananes, ananas, fruits et légumes. Capital social : 600.000 francs, divisé en 6.000 actions de 100 francs chacune. Siège social à Paris, rue de Louvois, n° 4. (Nouvelle société.)

Avis. — La Société La Camayenne a l'honneur de faire connaître à tous les colons et indigènes qui désireraient se livrer à la culture de la banane, qu'elle est en mesure de passer des contrats pour achat de toutes quantités, à des prix fixés d'avance.

Le directeur, Paul GUIRAUD.

La Camayenne
Société anonyme des
Plantations de Sainte-Marguerite de Camayenne (Guinée française).
Bananes, ananas, fruits et légumes.
Capital : 600.000 francs divisés en 6.000 actions de 100 francs chacune.
Siège social à Paris, rue de Louvois, n° 4.
(*Les Annales coloniales*, 6 et 20 octobre 1910)

MM. les actionnaires de la société sus-dénommée sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 27 octobre à trois heures de relevée, au siège social, rue de Louvois, n° 4, à Paris [...]

(*Les Annales coloniales*, 17 et 24 novembre, 8 et 15 décembre 1910,
5 et 19 janvier 1911...)

LA CAMAYENNE

Société Anonyme des plantations de CAMAYEN

CONAKRY (Guinée Française)

CAPITAL : DIX MILLIONS DE FRANCS

Magasin de Vente : 16, RUE DE TURBIGO, PARIS

BANANES, ANANAS, KOLAS

GROS - DÉTAIL

Farine de bananes Camayen " Excelsior ".

Banafleur..... Aliment complet totalement assimilable, nourriture idéale des jeunes enfants, des malades, convalescents, dyspeptiques, etc.

Camayen-Kola..... Vin exquis aux noix de Kola fraîches.

Kola frais concentré. Aux noix fraîches pour faire soi-même un excellent vin de Kola.

NOIX DE KOLA FRAICHES toute l'année. (*Vera acuminata*).

LE PRIX COURANT ILLUSTRÉ EST ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

MODIFICATIONS

La Camayenne

Augmentation de capital

Modifications aux statuts

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 décembre 1910)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 21 mars 1910, le capital social est porté de 600.000 fr. à 10 millions de francs par l'émission de 9.400 actions de 100 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées au moins du quart. Les articles 7 et 25 des statuts ont été modifiés en conséquence. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, 10 novembre 1910.

Publicité

NORIAS LEMAIRE

(*Le Courrier de Tlemcen*, 11 août 1911)



DONNANT LE MEILLEUR RENDEMENT
LE MAXIMUM DE DURÉE

A obtenu au concours officiel de Tunis 1907
LE PREMIER PRIX ET LA MÉDAILLE D'OR
Tous les débits à la main ou au manège

35 norias Lemaire fonctionnent dans le plantations de la Camayenne à Conakry pour
l'arrosage des plants de bananiers

20, quai de la Mégisserie, Paris 1^{er}
Usine : Berchères-sur-Vesgre (Eure-et-Loir)

La Camayenne
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1912)

Réunis, le 10 janvier, en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires de cette société ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de un à deux millions de francs, par l'émission au pair de 10.000 actions privilégiées du nominal de 100 francs chacune.

La Camayenne
Augmentation du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 janvier 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 10 janvier 1912, le capital a été porté de 1 à 2 millions, par l'émission de 10.000 actions privilégiées de 100 fr. —
Affiches parisiennes, 13 janvier 1912.

Dans les colonies
(*Les Annales coloniales*, 23 janvier 1912)

Une nouvelle concession agricole de 420 hectares située à 3 kilomètres des chutes de la Santa dont le cercle de Kindia (Guinée française), vient d'être accordée à la Société La Camayenne.

La Camayenne
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1912)

Société anonyme au capital de un million de francs, siège social à Paris, rue de Turbigo, 16. Complément à la notice parue dans le bulletin annexe au *Journal officiel* du lundi 8 février 1909. Le capital, originellement fixé à 600.000 francs, est aujourd'hui de un million de francs, par suite des résolutions prises par les assemblées extraordinaires des 27 octobre 1910 et 17 juillet 1911. L'assemblée extraordinaire du 10 janvier 1912 a décidé d'augmenter le capital social de un million de francs par la création de 10.000 actions privilégiées de 100 francs chacune. Dernier bilan : 30 juin 1911.



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ ANONYME
LA CAMAYENNE

Capital social : 2.000.000 de fr.
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune dont 10.000 actions de priorité et
10.000 actions ordinaires.

Statuts reçus par M^e Moyne, notaire à Paris

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Siège social à Paris

ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Édouard Serre
Un administrateur (à droite) : Mériadec du Plessix-Quenquis
Le président du conseil d'administration (à droite) : ?
Paris, le 20 février 1912

GUINÉE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1912)

Il est accordé, pour une durée de cinq ans, à la Société La Camayenne, ayant son siège à Paris, n° 16, rue de Turbigo, représentée dans la colonie par M. Louis Tidal, son directeur général, demeurant à Conakry, la concession provisoire d'un terrain en deux lots d'une superficie totale de 182 hectares environ sis à Foulaya (cercle de Kindia).

UNE GRANDE ENTREPRISE COLONIALE FRANÇAISE
LA CAMAYENNE
(*Le Temps*, 13 octobre 1912)

Il importe au plus haut point d'accorder une grande attention aux tentatives agricoles qui sont faites dans les colonies de l'Afrique occidentale française, car c'est de leur réussite que dépend en grande partie l'avenir de cette colonie.

Nous en avons déjà signalé l'importance en analysant plus haut les richesses économiques de l'Afrique occidentale française et nous avons fait ressortir que jusqu'à présent, la plupart des exploitations agricoles sont entre les mains des indigènes. Les exploitations européennes n'en méritent que davantage de retenir l'attention.

Aussi parlerons-nous, en premier lieu, de ce qui a été fait en Guinée, colonie considérée comme la plus riche, du groupe.

Le caoutchouc était, jusqu'à ce jour, le seul produit exporté par cette jeune colonie. Suivant qu'il était en hausse ou en baisse, les affaires étaient prospères ou mauvaises inconvenient des pays à monoculture.

Cet inconvenient sera, dans l'avenir, heureusement corrigé par la réussite certaine des plantations de bananes qui ont été créées dans la colonie. C'est à la société la Camayenne que revient tout le mérite d'une pareille réussite, dont l'évidence se manifesterà aux yeux les plus prévenus par les photographies ci-contre, qui prouvent, les résultats obtenus en moins d'une année.

« La Camayenne » exporte et vend ses fruits à Paris mais si, depuis trois ans qu'elle existe, elle n'a pas exporté chaque année un plus grand nombre de régimes, comme elle l'aurait pu, c'est qu'elle a entendu donner à ses affaires un développement rationnel et pour ainsi dire scientifique.

Elle a commencé par s'entourer d'un personnel de spécialistes en matière de culture de banane. [Elle n'a pas hésité à faire venir du Centre-Amérique un directeur technique et dix contremaîtres, qui sortent de la plus grosse société de culture de banane.](#)

Avant de mettre en valeur ses diverses concessions, elle, a envoyé une mission de géomètres, dirigée par un ingénieur, pour faire tous les travaux de nivellement et de reconnaissance des terrains. Des échantillons de terres ont été prélevés dans chaque concession et analysés.

Pendant que tous ces travaux s'effectuaient, le personnel technique procédait, dans les plantations déjà existantes de Camayen, à un sélectionnement des plants, de façon à arriver à créer cette variété, unique au monde et particulièrement appréciée de tous ceux qui l'ont goûtée, la banane camayenne, qui se recommande par la finesse de son parfum et la délicatesse de son goût.

« La Camayenne » possède aujourd'hui, en outre de la plantation de Camayen, qui comprend 100 hectares, qu'elle a refaite entièrement et où elle a établi ses pépinières, la plantation de Kakounsou, d'une contenance, de 150 hectares, plantés en kolatiers, et

la plantation de Koulaya, dans laquelle plus de 300 hectares sont travaillés et dont l'achèvement n'est plus qu'une question de jours.

Les irrigations, qui jouent un grand rôle dans la culture de la banane, ont été confiées à un ingénieur actuellement sur place et qui a pris ses dispositions pour achever les travaux avant le retour de la saison sèche.

La réussite de cette culture en Guinée est si évidente que plusieurs négociants, établis dans la colonie, ont fait savoir à la société la « Camayenne » que si elle voulait passer des contrats avec eux pour l'achat de leurs fruits, ils étaient disposés à créer des plantations.

Il faut envisager que dans un avenir très immédiat, la Guinée française va approvisionner l'Europe de toutes les bananes qui lui manquent. En effet, la consommation de ce fruit augmente d'une façon étonnante, témoin la statistique ci-dessous :

CONSOMMATION DE LA BANANE EN FRANCE

En 1908	4.000.000 kg
En 1909	8.359.600 kg
En 1910	12.387.000 kg
En 1911	16.321.000 kg

Quant à la production, au contraire, elle reste sensiblement la même. Les îles Canaries, seuls pourvoyeurs du marché européen, n'ont plus un pouce de terrain qui puisse être consacré à cette culture. Or la Guinée française est l'unique pays, vraiment propice, de toutes les colonies de l'Afrique, à l'exploitation de ce fruit.

La Camayenne (*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1913)

Aux dernières nouvelles qui nous parviennent de Guinée, les plantations de cette active société sont en excellent état.

À Camayenne même, la première plantation de la société et celle qui lui donna son nom, tout près de Konakry, les ananas poussent à merveille et, d'ici un an, il y aura là une des plus importantes cultures d'ananas du monde entier.

À Foulaya, ce sont des bananiers qui remplacent la brousse, maîtresse souveraine de ces deux ou trois cents hectares, il y a 18 mois à peine. Aujourd'hui, de beaux carrés tirés au cordeau, bien ordonnés, bien arrangés, ont l'air d'un vaste parc aux arbres robustes et droits, et des centaines et des centaines de bananiers couvrent un espace autrefois en friche.

Le directeur de la société espère amener les indigènes de la Guinée à cultiver la banane en leur assurant d'avance l'achat des régimes à un tarif fixé par contrat. Ce serait une fort heureuse chose pour les noirs de notre colonie.

Quoi qu'il en soit, la Camayenne donne un effort régulier, suivi, continu, le donne de la bonne manière, et en obtient des résultats de nature à rassurer ceux qui lui ont fait confiance.

AOF : rapport d'ensemble 1913 :

Banlieue de Conakry

Concession de la société « La Camayenne ». — La culture du bananier, pratiquée au début, avait été abandonnée et remplacée par celle de l'ananas. Les bananiers avaient été transportés à Foulaya où la Société voulait porter tous ses efforts. Cette concession, d'une étendue assez importante et située à proximité du port d'embarquement, aurait pu fournir une assez grande quantité de régimes et permis de solutionner la question du transport.

Moyenne Guinée

Concession de la société « La Camayenne ». — Elle est située au km. 110, s'étend de part et d'autre de la voie ferrée et est affectée exclusivement à la culture du bananier. La superficie plantée est de 150 hectares.

L'eau nécessaire aux irrigations est fournie par deux ruisseaux qui ont été dérivés. L'étendue pouvant ainsi être irriguée est d'une centaine d'hectares ; l'autre partie peut être arrosée par les pompes installées au commencement de 1913.

C'est le plus grand effort fait jusqu'ici en Guinée pour la culture du bananier.

Lorsque cette plantation sera soumise au traitement indispensable, la société pourra exporter un nombre respectable de régimes. Il faut espérer que le résultat de cette plantation ne se fera pas attendre, ce qui permettra le développement de cette culture et facilitera l'écoulement des produits des petits planteurs.

VICTIME DE LA CRISE DES TRANSPORTS PENDANT ET AU LENDEMAIN DE LA GRANDE GUERRE

[Dissolution anticipée]

LA CAMAYENNE

(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 248)

Une assemblée extraordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 16, rue Turbigo, a eu lieu le 9 novembre.

Elle a prononcé la dissolution de la société et donné pleins pouvoirs à un Comité de liquidation pour apporter l'actif et le passif social à toute société déjà constituée ou à constituer.

Le conseil, depuis la guerre, avait assuré en partie l'existence sociale par ses avances. Or, en raison de la crise générale qui a entravé l'exportation des bananes, ananas et autres fruits exotiques, les plantations de la société, en Guinée française, n'ont pu être maintenues en état de production. Les propriétés, concessions et installations constituent, néanmoins, un actif tangible susceptible, d'après le conseil, de servir de base à une nouvelle affaire à la condition que des capitaux frais puissent y être investis.

SOCIÉTÉ LA CAMAYENNE
(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1921)

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 27 août, n'ayant pu se tenir faute de quorum, a été reportée à une date ultérieure.

LA CAMAYENNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 novembre 1921)

(*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1921)

Les actionnaires de la Société « La Camayenne » se sont réunis en assemblée extraordinaire le 9 novembre, 18.938 actions étaient présentes ou représentées.

L'assemblée avait pour but d'exposer la situation créée à la société par la guerre et de présenter une proposition de dissolution nécessitée par les circonstances. Le rapport du conseil expose que, par suite de la crise des transports, pendant la guerre, crise qui s'est prolongée au-delà de toute prévision et qui a empêché l'exportation des bananes et des fruits exotiques, les plantations de la société en Guinée française n'ont pas pu être maintenues en état de production.

Dans ces conditions, l'existence sociale n'a été assurée jusqu'ici que par les avances consenties par le conseil d'administration. Celles-ci ne pouvant être continuées, la liquidation de la société s'impose.

Toutefois, les propriétés, les concessions et les installations diverses de la société constituent un actif important qui peut servir de base à une nouvelle affaire.

Au moment où la France traverse une crise économique intense et où elle doit plus que jamais mettre en valeur son domaine colonial, c'est faire œuvre utile que de remettre en état l'important domaine agricole de La Camayenne, et, surtout, ses plantations de bananes pour la production desquelles la Guinée française présente des conditions exceptionnellement favorables.

Dans ces conditions, la dissolution de la société a été votée et un comité de liquidation a été nommé avec tous pouvoirs et notamment celui d'apporter l'actif et le passif social à toute société créée ou à créer.

La Guinée peut-elle approvisionner la France en bananes ?

(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1922)

Dans le numéro illustré des *Annales coloniales* publié en octobre 1920, M. de Floris, président du Syndicat des planteurs de la Guinée française, a démontré d'une façon irréfutable que cette colonie pourrait facilement approvisionner en bananes la France et même l'Europe qui, actuellement, reçoivent ces fruits presque uniquement des îles espagnoles des Canaries. Celles-ci, malgré qu'elles se trouvent dans des conditions beaucoup moins favorables que la Guinée pour la culture du bananier, sont parvenues à exporter :

En 1919	938.296 caisses
En 1920	1.001.037 caisses
En 1921	1.829.402 caisses

La caisse de bananes pesant au minimum 40 kilogrammes, l'exportation canarienne de 1921 représente en poids plus de 73.000 tonnes et en valeur plus de deux cents millions de francs.

La part reçue par la France n'est environ que du dixième de ces exportations, ainsi que l'accusent les statistiques :

En 1919	104.156 caisses
En 1920	118.323 caisses
En 1921	163.518 caisses

Mettons maintenant en regard les expéditions de bananes effectuées par la Guinée et nous trouvons :

En 1919	5.867 caisses
En 1920	6.671 caisses
En 1921	7.000 caisses (environ),

c'est-à-dire 4 % à peu près des envois des Canaries en France et pas même 12 % de leurs exportations totales.

Un tel résultat, qui est plutôt de nature à étonner ceux qui connaissent les deux pays, n'est pas imputable aux planteurs français qui, installés depuis longtemps en Guinée, connaissent à fond la culture de la banane, ont mis déjà en valeur 120 hectares pouvant, à eux seuls, produire plus que toute la consommation française, mais se gardent sagement d'intensifier une production qu'il serait impossible d'évacuer.

Il faut, en effet, proclamer bien haut — comme le faisait dès 1920 M. de Floris — qu'en Guinée française, la culture de la banane est moins une question agricole qu'une question de transport maritime.

Si les Canaries ont tiré rapidement une énorme richesse de ce fruit malgré leur climat trop tempéré pour lui, malgré le haut prix des terres dont un hectare en bananeraie ne se vendait pas moins de 30.000 francs en 1914 et dépassa 100.000 francs en 1920 — malgré les difficultés d'irrigation qui obligent les planteurs à payer l'eau très cher, malgré une main-d'œuvre plus coûteuse, malgré des frais divers, d'emballage notamment, sensiblement plus élevés — cela tient uniquement à ce que, se trouvant à un nœud des grandes routes maritimes, elles sont visitées chaque jour par un très grand nombre de bateaux. Leurs planteurs se sont installés, ont pu développer la production fruitière sans qu'à aucun moment, ils aient la moindre crainte qu'elle leur restât pour compte et, lorsque cette production atteignit un chiffre impressionnant, des bateaux spéciaux se sont construits pour ainsi dire d'eux-mêmes afin de l'enlever.

Combien différente, à ce point de vue, est la situation des planteurs guinéens.

Quel parti pouvaient-ils tirer de terres riches, acquises pour quelques francs par hectare, arrosées par le ciel pendant cinq mois et irriguées le reste de l'année à peu de frais par simple gravitation des eaux de source ou de rivières, si les bateaux étaient trop rares et si, quand ils se présentaient à dates fort irrégulières ils refusaient trop souvent le fret-banane ?

Maintes fois sollicitées, les compagnies de navigation répondaient : « Quand vous nous garantirez plusieurs milliers de tonnes par an en bananes, nous nous intéresserons à elles ». Et les planteurs répliquaient :

« Nous ne pouvons étendre et intensifier notre production tant que nous ne serons pas assurés d'avoir des bateaux réguliers et convenablement aménagés. »

On était ainsi enfermé dans un cercle vicieux. Allait-on en sortir ?

Tout d'abord, en 1920, les planteurs de la Guinée fondèrent un syndicat pour défendre leurs intérêts principalement vis-à-vis des compagnies de navigation, offrir une garantie qu'aucun n'aurait pu donner isolément et unir leurs efforts au lieu de se concurrencer dangereusement.

À ce moment, indépendamment des petites bananeraies situées aux environs de Conakry et de Mamou et comprenant une dizaine d'hectares, les colons représentés au Syndicat étaient les suivants :

Propriétaires	hectares
De Floris à Tabili	25
Duchêne à Goyah	20
H. Boileau à Manéah	20
Guiraud à Friguiagbé	30
La Camayenne à Conakry	22
La Camayenne à Foulaya	30
Poizat à la Santa	200
Beynis à Kindia	40

soit au total 385 hectares dont 120 plantés en bananes et 50 environ en ananas.

Cette union produisit des résultats heureux puisqu'elle permit d'expédier, dans le deuxième semestre de 1920, 256 tonnes de fruits — plus par conséquent que pendant aucune des années précédentes — et qu'elle assura dans d'assez bonnes conditions la campagne de 1921.

Ce n'était pas suffisant cependant, et une fois de plus, l'initiative et l'énergie françaises allaient triompher de l'inertie des pouvoirs publics et de l'indifférence des grandes sociétés.

En 1921, en effet, se fonda à Paris, par la fusion des deux plus importantes plantations de la Colonie [Georges Beynis et Ernest Poizat], la Compagnie d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie d'Afrique [Cacia*] qui mit en tête de son programme l'acquisition d'un bateau pour le transport des fruits tropicaux. Ce bateau est arrivé tout dernièrement à Conakry ; il effectuera trois fois par mois un voyage sur Dakar qui est un centre important de consommation et dont le port est fréquenté par des navires ralliant presque quotidiennement la France ou l'Europe.

Le cercle vicieux, dont nous parlions tout à l'heure est donc rompu. Une première étape est franchie, celle qui permettra aux planteurs, en écoulant sûrement leur production, de préparer l'avenir, c'est-à-dire de prendre leurs dispositions pour franchir bientôt une seconde étape qui sera probablement la dernière avant le succès définitif.

SOCIÉTÉ LA CAMAYENNE
(*Les Annales coloniales*, 27 mars 1923)

L'assemblée générale extraordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 16 rue de Turbigo, qui devait se tenir, le 14 mars, a été remise à une date ultérieure, faute de quorum.

GUINÉE
La vie économique
Cie agricole de la Guinée française
(*Le Journal officiel de la Guinée française*, 1^{er} avril 1924)
(*Les Annales coloniales*, 22 avril 1924)

...

Sous l'article 6 sont intervenus :

MM. Adriaensen (Louis), d'Alauzier (Louis)¹, du Plessix-Quenquis (Mériadec), Woycikowsky (Raoul) et Georges Robert, agissant en qualité de seuls membres du comité de liquidation de la société « La Camayenne », société anonyme au capital de deux millions six cent mille francs, dont le siège social était à Paris, rue Turbigo, n° 16, et dont les statuts ont été disposés aux minutes de M^e Moyne, notaire à Paris.

LA VIE ECONOMIQUE
Le nouveau visage de l'Afrique
III. — La Guinée, côté jardin
par Raoul Monmarson
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1937)

En mer, 20 février.

Il y a trente ans, à Paris, dans une innocente boutique de la rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Turbigo, la banane de Guinée se vendait fort modestement. Quelques kolas, violettes comme les bajoues d'un dindon en colère, méditaient dans deux ou trois bocal. Parfois un ananas, mêlé à l'odeur de bonbon anglais : la Camayenne se défendait comme elle le pouvait.

La guerre la chassa de sa médiocre boutique.

Mais elle avait donné le ton. La Guinée sembla, grâce à elle, promise à de hautes destinées.

.....

Un Guinéen se fâche
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1937)

La banane de Guinée (Camayenne) n'était-elle point vendue à Paris, au détail, avant la guerre, fr. 0,15, 0,10 et même 0,05 ?

Suite :

Cie agricole de la Guinée française.

www.entreprises-coloniales.frafrique-occidentaleAgricoleGuineeFrancaise.pdf

¹ Marquis Louis d'Alauzier (1845-1928) : président de la Compagnie agricole de Guinée (1927). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Agricole_Guinee_francaise.pdf